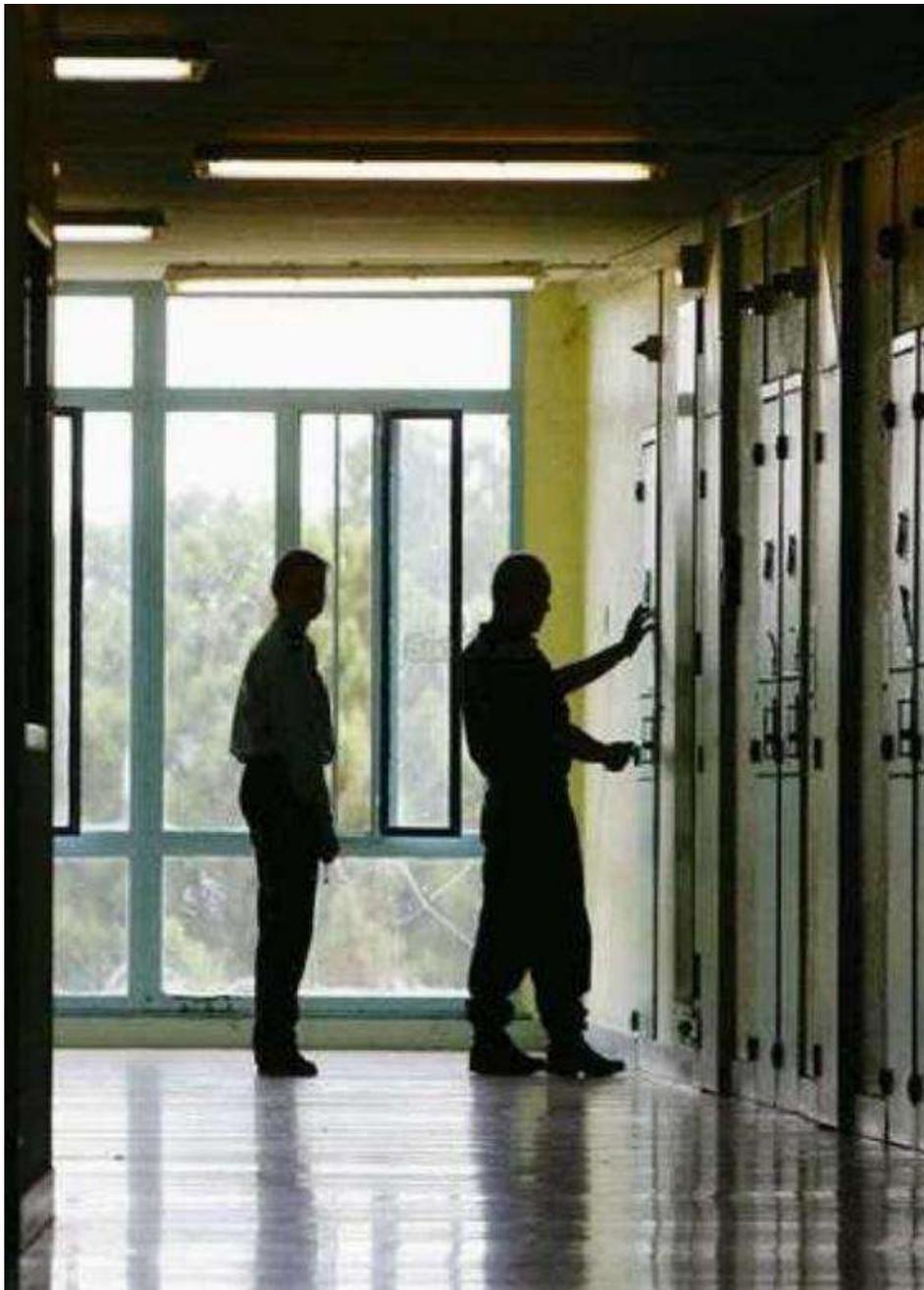


La région

Des visiteurs de prison maintiennent le lien

Théo Abarrategui



180 visiteurs de prison suivent les détenus dans les établissements pénitentiaires de la région. ILLUSTRATION LAURENT THEILLET / « SUD

L'Association nationale des visiteurs de personnes sous main de justice a tenu sa réunion régionale à Artigues-près-Bordeaux (33), mercredi dernier. Elle travaille à préserver le lien social des détenus en vue de leur réinsertion

« Quand on se rend en visite, il vaut mieux y aller avec un petit livre dans la poche, parce que l'attente peut être longue. » Une fois par semaine environ, Jean-Claude Roussin traverse les nombreuses portes du centre pénitentiaire de Gradignan pour un temps d'échange avec les détenus qu'il suit.

Il est visiteur de prison au sein de l'Association nationale des visiteurs de personnes sous main de justice (ANVP). Il lui arrive d'attendre « trois quarts d'heure » avant d'entamer la conversation.

« Il faut qu'un surveillant localise la cellule du détenu, le prévienne... Parfois, les surveillants ne sont pas disponibles tout de suite, tant ils ont du monde à gérer. On peut venir pour rien, soit parce que le détenu n'a pas envie, soit parce que la communication ne s'est pas faite. Quand je n'ai pas de livre, je fais les cent pas. L'espace d'une heure, on partage le quotidien de ceux qui passent leur vie à attendre. La notion du temps n'est pas du tout la même, celui d'une personne en prison est figé. »

« On se sent utiles »

La Direction interrégionale des services pénitentiaires (Disp) de Bordeaux recense 180 visiteurs de prison en Nouvelle-Aquitaine, tous agréés par l'administration pénitentiaire.

Parmi eux, les bénévoles de l'ANVP, réunis mercredi 30 mars à Artigues-près-Bordeaux pour leur première rencontre régionale depuis deux ans. Des retraités pour la plupart : « Il faut avoir du temps, les visites ne se font qu'en semaine », précise Beate Faure, correspondante de l'association en Gironde.

Notamment subventionnée par la Disp et le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (Spip), l'ANVP fait partie du vaste tissu associatif partenaire de l'administration : « 47 associations à l'échelle nationale », rapportent Maryvonne Meslet et Magali Hamm de la Disp de Bordeaux.

Qu'elles interviennent dans les échanges, la culture ou le sport, toutes répondent à l'objectif de « décloisonnement de l'institution ». « Quand la société civile entre en maison d'arrêt ou en centre de détention, elle fait un lien avec l'extérieur », rappelle Magali Hamm, cheffe du département des politiques d'insertion.

« Face à un bénévole, ils peuvent dire leurs souffrances, leurs difficultés à subir une privation de liberté très déstructurante »

« Besoins humains »

Un contact précieux pour des détenus qui n'ont pas toujours de relations familiales, ni d'accès à Internet. Yves-Marie Brient, président national de l'ANVP, témoigne du principal type d'échanges : « Ils racontent leur quotidien, les relations avec les codétenus, les repas qu'on leur sert... Ceux qui ont une famille ou des liens sociaux n'en parlent pas forcément avec leurs camarades de cellule. Face à un bénévole, ils peuvent dire leurs souffrances, leurs difficultés à subir une privation de liberté très déstructurante. »

« On se sent utiles », abonde Beate Faure. Le premier livre que Jean-Claude Roussin a lu en attendant le début des visites, c'est « L'Abolition » de Robert Badinter, modèle d'écrit sur la justice et ses avancées.

L'évolution judiciaire, l'ANVP est en première ligne pour y réfléchir, défendant les peines alternatives, telles que l'assignation à résidence sous bracelet électronique. Un moyen, pour Yves-Marie Brient, d'éviter le « tout carcéral » vecteur de surpopulation entre les murs.

« On ne dit pas qu'il n'y a pas besoin d'incarcérations, se défend-il. Mais le système montre ses limites quand on voit les chiffres des récidives, avec une moyenne de plus de 30 % de sortants condamnés de nouveau dans les douze mois qui suivent, ou le taux d'illettrisme. »

Et d'insister sur la nécessité, selon lui, d'investir avant tout « dans les besoins humains » de l'administration pénitentiaire.

« Quelquefois, le lien entre bénévole et détenu peut continuer après la fin de l'incarcération, mais c'est assez rare. Les personnes ont plutôt envie d'oublier cet épisode de leur vie, de passer à autre chose », estime Jean-Claude Roussin. Les visiteurs les aident à s'en donner les moyens.

« Quelquefois, le lien entre bénévole et détenu peut continuer après la fin de l'incarcération, mais c'est assez rare »